Département de la Mayenne

NUILLE-SUR-VICOIN

RD n°283

Lotissement "Le Petit Faubourg"

PLAN DE BORNAGE

LOT N° 12

Superficie : 657 m² env.

PLAN PROVISOIRE

Vente par LELIEVRE

LELIEVRE

Le référent immobilier

Plan général du lotissement - sans échelle

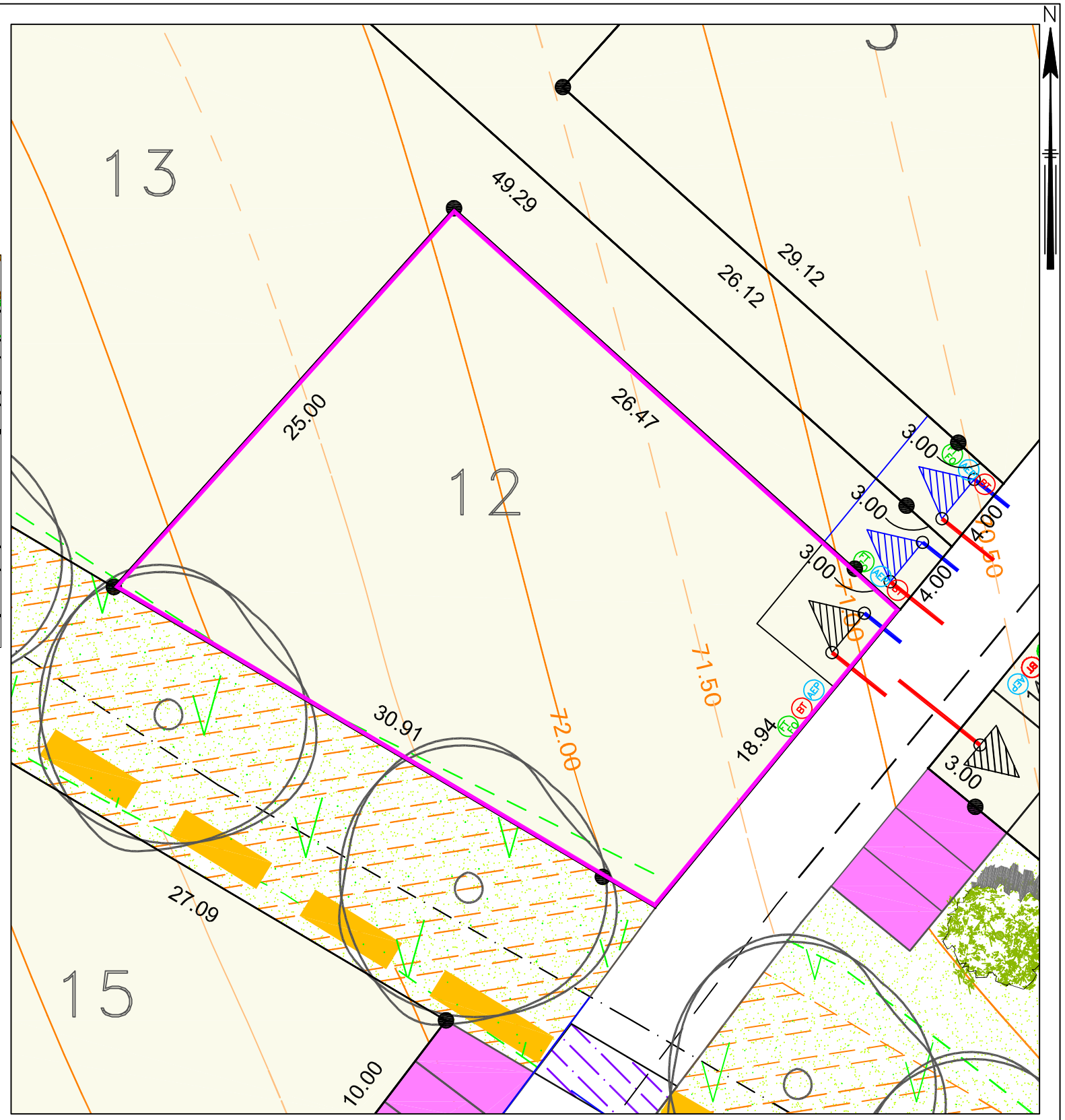

LEGENDE DU PLAN DE COMPOSITION DU PERMIS D'AMENAGER :

- Périmètre du lotissement
- Surfaces cessibles
- Chaussée
- Stationnements
- Trottoirs
- Aires de croisement (traitement de surface différencié)
- Emprise dédiée à la protection des haies bocagères et des zones humides existantes
- 3.50 — Servitude de passage des canalisations EU-EP au profit l'ilot (Zone non aedificandi hors travaux de clôture) largeur 3.50m
- Lot dont les eaux pluviales doivent être rejetées en limite EST pour continuer à alimenter les zones humides limitrophes (se référer au plan projet PA8a)
- Cheminements piétons
- Chemin piéton existant
- Sente piétonne engazonné existante
- Encoche pour implantation candélabre, positionné en dehors du lot (position pouvant être ajustée en phase travaux)
- Espaces verts
- Accès automobile interdit
- Arbres existants à conserver ou à remplacer le cas échéant (Position approximative)
- Arbres d'ornement à planter (position et nombre donnés à titre indicatif)
- Haie bocagère à créer ou à regarnir (positions des arbres et nombre donnés à titre indicatif)

LEGENDE BORNAGE :

- Borne OGE

LEGENDE TOPOGRAPHIQUE

- 72.50 — Courbe de niveau Avant travaux VRD

ECHELLE 1/250 - (Impression en A3)

Position des branchements issue des plans projet (Position approximative donnée à titre indicatif)

- ELEC — Coffrets eléctriques
- FT FO — Regard téléphonique et fibre optique
- AEP — Citerneau d'eau potable
- Boite de Branchement Eaux Usées
- Boite de Branchement Eaux pluviales
- Boite de Branchement (Drain fondation)
- Rejets des eaux de surface (gouttières)

Aire de stationnement non close sur rue imposée en domaine privé correspondant à l'unique accès automobile du lot.
Dimensions à respecter : largeur de 5.00 m minimum / 6.00 m maximum x 5.00 m de profondeur minimum

Aire de stationnement non close sur rue imposée en domaine privé correspondant à l'unique accès automobile du lot.
Dimensions à respecter : largeur de 4.00 m x 5.00 m de profondeur minimum
Interdiction de se clore sur la partie de limite interlot séparant les 2 aires non closes sur rues des lots (2-3), (6-13), (14-17).

Nota:
Les bornes représentées sur le présent plan pourront être, le cas échéant, remplacées lors du bornage définitif par une autre matérialisation au sol (exemple : clou métallique, marque de peinture) selon les travaux qui auront été réalisés à proximité du lot.

Dressé le 05 mai 2023 par:

kaligeo

Géomètres-Experts Fonciers

Dossier 20769

Réalisé par : BL